

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024 A 20H00

Le jeudi 16 mai 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean- Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

PRESENTS : MM. J-P. JULLIEN-VIEROZ, S. MARION, R. PERROT, C. PHILIBERT et Mmes V. BILLAMBOZ, G. BELLIER, C. DAMOTTE, F. EHRLER, C. GUILLAUD, M. LOPES, B. RABATEL et M-F RATTIER.

Pouvoir : - H. GIROUD donne pouvoir à C. PHILIBERT,
- A. CHORIER donne pouvoir à C. GUILLAUD,
- P. GUILLET donne pouvoir à J-P JULLIEN- VIEROZ.

Secrétaire de séance : S. MARION

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2024

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal à approuver.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité sans remarques particulières.

2- FINANCES : Demande de subvention au Département pour les travaux de mise en accessibilité du cimetière communal

Délibération n° 20240516_19

Monsieur le Maire explique que des travaux de mise en accessibilité du cimetière communal doivent être entrepris. En effet, les allées sont en graviers roulés et rendent très difficile l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet consiste en la reprise des différentes allées en béton drainant pour faciliter l'accessibilité et gérer au mieux l'infiltration des eaux de ruissellement. L'allée centrale sur laquelle est implantée le monument aux morts sera réalisée en pavés pour mettre en valeur ce monument.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal afin de solliciter l'aide du département pour pouvoir engager ces travaux. Le coût de l'opération est estimé à 81 545 € HT et le département peut subventionner 35% des travaux plafonné à 20 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide du Département au titre de la dotation territoriale de 20 000 € pour les travaux de mise en accessibilité du cimetière communal dont les travaux sont estimés à 81 545 € HT,

FIXE le plan de financement comme suit :

Département	20 000 €
Autofinancement	61 545 €
Total	81 545 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

3- FINANCES : Modification de la régie « recettes diverses » avec adjonction des recettes émanant de la vente de concessions funéraires et autorisation d'ouverture d'un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor)

Délibération n° 20240516_20

Monsieur le Maire explique que depuis la fermeture de la trésorerie de la Côte St André et le passage au Service de Gestion Comptable de St Marcellin, quelques procédures ont changé et seront dorénavant beaucoup plus sécurisées.

De ce fait, la recette des concessions funéraires qui était jusqu'aujourd'hui réceptionnée en mairie et transmise à la trésorerie ne pourra continuer que si la régie « recettes diverses » est modifiée.

Aussi, pour pouvoir continuer à recevoir en Mairie les règlements afférents aux ventes de concessions de cimetière, il convient d'ajouter cette recette supplémentaire à la régie « recettes diverses ». Pour cela, le conseil municipal doit autoriser le Maire à procéder à cette modification de régie de recettes.

En parallèle, il convient d'ouvrir un compte DFT afin de centraliser l'envoi des chèques dans un centre d'encaissement unique et proposer des moyens de paiements modernes aux usagers. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal :

- d'ajouter les concessions funéraires dans la régie « recettes diverses »,
- d'ouvrir un compte DFT pour les régies de recettes « recettes diverses » et « bibliothèque ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE d'ajouter les concessions de cimetière dans la régie « recettes diverses »,

AUTORISE l'ouverture d'un compte DFT pour les régies de recettes « recettes diverses » et « bibliothèque »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant les régies.

4- URBANISME : Modalités de concertation pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA EnR)

Délibération n° 20240516_21

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie (Loi APER qui vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergies tout en favorisant l'accessibilité de ces projets).

L'article 15 de cette loi, demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAEnR).

La définition des ZAEnR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets ZAEnR, dans la mesure où un projet situé en ZAEnR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

La commission urbanisme réunie le 25 avril 2024 propose parmi les énergies renouvelables possibles de ne pas retenir l'éolien sur l'ensemble du territoire communal et de cibler le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, voir la géothermie sur l'ensemble du territoire communal comme source d'énergie possible à développer.

Parmi les sites favorables à l'accueil de projets d'énergie solaire la commune a identifié en priorité les toitures des bâtiments agricoles, industriels ou communaux ainsi que parcelles concernées par une urbanisation industrielle future et les parkings.

Après débat, il est proposé de mener la concertation sur les zones proposées étant précisé que cette proposition de zones d'accélération est une base soumise à la concertation.

Concernant la concertation avec le public, il est proposé de :

- Mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 3 juin 2024 au 12 juillet 2024,
- Mettre le dossier de consultation sur le site internet de la commune.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté en conseil municipal et des modifications pourront être examinées puis transmises au Référént Préfectoral.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE en annexe des zones de déploiement des énergies renouvelables,

VALIDE les modalités de concertations pour le projet des ZAEnR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents ce dossier.

5- RESSOURCES HUMAINES : Autorisation de recrutement d'un/une ATSEM pour la rentrée de septembre 2024

Délibération n° 20240516_22

L'ATSEM titulaire étant toujours en disponibilité pour convenances personnelles, le poste est considéré vacant. Il y a donc lieu de procéder au recrutement d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire avec possibilité de recours à un contractuel si aucun fonctionnaire n'a été trouvé.

Temps de travail hebdomadaire payé : 28h10 (28.17h).

Une proposition de planning, jointe en annexe, est faite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le recrutement d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire avec possibilité de recours à un contractuel en cas de recherche infructueuse et déclare la vacance d'emploi sur le site emploi territorial.

6- ELECTIONS POLITIQUES : Organisation du scrutin pour les élections européennes du 9 juin 2024

Bureau de vote ouvert de 8h à 18h.

Chaque membre du conseil municipal, se positionne pour la tenue du bureau de vote.

Le tableau d'organisation est transmis par mail aux élus inscrits.

7- CULTURE : Point sur les projets culturels

Présenté par Marie-Françoise RATTIER.

Bilan bibliothèque

Chaque année, la bibliothèque établit un bilan d'activités qu'elle transmet à la Médiathèque Départementale de l'Isère (MDI) et au Ministère de la Culture.

Quelques chiffres :

- 162 jours d'ouverture, 1202 passages en bibliothèque (hors collectivités)
- Une quarantaine d'accueils de classe, 2 animations grand public
- 21 nouveaux inscrits (dont 9 adultes), 167 emprunteurs actifs (dont 103 adultes) et 6 collectivités
- Plus de 4500 prêts (dont 1288 adultes) et 1022 aux collectivités
- 4628 documents (dont 2520 pour adultes), 235 acquisitions (dont 25 dons) équitablement répartis entre les deux secteurs, 224 éliminations.

Festivités du 11 et 12 octobre

- Arts en Herbe : rencontre avec Mélodie Bardin, chargée d'action culturelle à Bièvre-Isère pour la double organisation de la fête de la bibliothèque et du festival des Arts en Herbe. Il est proposé à la commune d'accueillir un spectacle en clôture de la journée du 12 octobre. En raison de l'absence de la directrice d'école jusqu'en fin d'année, nous avons décliné la proposition de participer au projet intergénérationnel proposé par le pôle culture intercommunal à l'automne en parallèle au festival.
- Fête de la bibliothèque : le programme définitif sera discuté en réunion d'équipe, avant présentation à la commission et au conseil fin juin, avant diffusion sur la plaquette des animations du réseau des médiathèque. Rendez-vous à prévoir avec le Sou des écoles pour la prise en charge de la buvette et petite restauration

Projet intergénérationnel avec les CE

- Rencontre entre Sophie Loridon, la mairie et l'enseignante concernée pour finaliser l'organisation des interventions auprès des scolaires, la semaine du 7 au 11 octobre et pour la soirée de projection du film « Lucie, après moi le déluge », le vendredi 11 octobre.
- Rencontre prévue, dans les semaines à venir, avec les deux personnes envisagées pour le tournage et contact avec leurs suppléants.

Spectacle de la MC2

La programmation décentralisée de la MC2 nous a été communiquée quelques jours avant le conseil. Une option avait été mise sur deux des trois spectacles, le troisième étant programmé à la mi-octobre. Deux jours plus tard, le spectacle programmé en novembre dernier était complètement réservé. Il nous faut décider si nous acceptons l'accueil du spectacle « Petite Dolto », co-production de la MC2 en résidence de création décentralisée, donné par un musicien et un comédien. La logistique sera plus légère que celle du spectacle de l'an dernier.

Le conseil municipal donne son accord pour l'accueil du spectacle en février 2025.

Demande d'hébergement de la compagnie Bièvre et Mots Liers

Le compagnie Bièvre et Mots Liers d'Alain Servigne a demandé à être domicilié à la mairie avec l'idée d'être la troupe de référence du village. Jusqu'alors, elle l'était au domicile de son président, à St Hilaire de la Côte. Sa motivation est liée au fait que nous disposons d'une salle avec une scène appréciée des troupes qui s'y produisent. Elle souhaiterait l'utiliser pour ses répétitions, le vendredi soir ou le samedi matin, une ou deux fois par mois, en fonction de sa disponibilité, voire un peu plus lors de la préparation des spectacles). La compagnie s'engage à assurer des animations tout public et auprès des scolaires et périscolaires.

Le conseil donne un accord de principe. Une convention sera élaborée et soumise à la validation du conseil.

Les prochains rendez-vous

- 1^{er} juin : expo D73, lectures du groupe « Les souffleuses d'histoires » à la bibliothèque
- 6 et 7 juin : « L'amour médecin » par la Compagnie de l'Arbre (Delsaux, Guillon), à 20h30, à la chapelle, repli sous la halle en cas de pluie.
- Réunion de commission à prévoir après le 20 juin pour valider les festivités de l'automne et élaborer la programmation de la saison prochaine.

8- QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

- Randonnée gourmande organisée par la Maison Jouvenal le 9 juin,
- Fête de l'école le 21 juin,
- Pique nique du comité des fêtes le 23 juin,
- Spectacle Kaïnos le 25 juin,
- Repas personnel/élus le vendredi 5 juillet à partir de 19h à la Salle St Maurice,
- Inauguration de la halle et remise de la médaille de Maire Honoraire à M. Jean-Louis DIDIER, la date reste à caler.

Point demandes de subventions travaux RD73 : tous les dossiers ont été transmis (DETR, Dotation départementale et dotation territoriale).

Marché de voirie « Aménagement de sécurité RD73 » : début de l'appel d'offre le 13 mai jusqu'au 17 juin à 12h. Commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis le mercredi 19 juin à 9h. Les entreprises seront retenues lors du conseil municipal de juillet 2024.

Projet d'agrandissement de l'école : 2 visites ont déjà eu lieu (St Anne sur Gervonde et Faramans). Prochaine visite à organiser à l'école de Thodore. Suite à ces visites, une réunion sera faite pour refaire le point de ce que nous souhaitons exactement pour pouvoir les transmettre à l'architecte. Il est précisé le souhait d'agrandir la salle de motricité et de déplacer le service périscolaire. Un appel d'offres pour le choix de l'architecte sera lancé.

Travaux d'entretien de voirie : Corentin PHILIBERT informe le conseil municipal que des travaux d'entretien de voirie sont en cours. L'entreprise AGERON broie les talus et l'entreprise GACHET balaye les routes.

Bulletin municipal : en cours d'élaboration, il devrait être distribué fin juin.

Ambroisie : une exposition est prévue le jour des élections européennes.

✓ Dates des prochaines réunions :

- Commission communication : mercredi 22 mai à 18h (bulletin municipal et tracts ZAEnR à travailler),
- Conseil municipal des enfants : lundi 27 mai à 16h45,

- Commission scolaire : lundi 27 mai à 19h,
- Commission vie du village : lundi 3 juin à 20h,
- Commission finances : mardi 11 juin à 20h,
- Conseil municipal :
 - jeudi 13 juin 2024 à 19h,
 - jeudi 25 juillet 2024 à 19h,
 - jeudi 12 septembre 2024 (horaire à définir).

Clôture de la séance à 22h15